

1 : Définir ses besoins

2 : Prendre son temps

Les Fournitures scolaires : Un vrai piège pour les Familles !



Conseils :

- Faites le tri dans les affaires restantes de l'an dernier, qui sont peut-être encore en bon état et peuvent être réutilisées ;

Exemple :

une trousse, des stylos, un sac, etc...

- Ne vous laissez pas tenter par les publicités, les promotions inutiles pour votre famille ou les caprices de vos enfants ;
- N'attendez pas la fin des vacances pour effectuer vos achats, afin d'avoir le maximum de choix.

Le site du ministère de l'Éducation nationale présente des listes types de fournitures correspondant aux différents niveaux de scolarité, afin de préparer vos achats.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72083

Conseils :

- Regroupez les produits de la liste par type de fournitures : ce travail en amont, au calme chez vous, vous fera gagner du temps en magasin ;

- Regardez dans l'ensemble du magasin choisi les différents rayons sur les fournitures scolaires car pour la rentrée, certains magasins disposent d'une zone promotionnelle et d'un rayon temporaire en plus du rayon habituel présent dans le magasin ;

- Lorsqu'il n'y a pas de prix ou lorsqu'il y a plusieurs prix pour un même produit : présentez l'article devant une borne ;

- En cas de doute sur la qualité ou l'utilité d'un article : faites appel à un conseiller en magasin, afin d'adapter vos achats à l'âge de vos enfants.

Exemple :

Une paire de ciseaux à bouts ronds pour les enfants en bas âge ou encore une calculatrice spécifique pour collégien.

Ayez les bons réflexes !

3 : Comparer les prix

Conseils :

- Ne ciblez pas uniquement les magasins de la grande distribution alimentaire pour effectuer vos achats, pensez aux magasins spécialisés (exemple : librairie) et aux magasins discount ;

- Vérifiez le prix unitaire des lots de produits en promotions ;

- Attention au coût des articles de marque qui ne sont pas toujours plus performants qu'un article sans marque.

Exemple :

- prix d'un stylo de marque : 1,90 €
prix d'un stylo standard : 0,55 €

- prix moyen total de la liste en grande distribution alimentaire : 67,76 €
prix moyen total de la liste en magasins non alimentaires : 95,44 €

L'Observatoire des prix et des revenus de La Réunion (OPR) et l'Udaf Réunion ont réalisé une étude comportant 53 relevés de prix en janvier et août 2013. Le nombre de relevés pour cette étude est de :

- 43 pour la grande distribution alimentaire
- 10 pour les magasins non alimentaires

Cette étude sur les fournitures scolaires se base sur la liste type du ministère de l'Éducation nationale à laquelle nous avons rajouté une calculatrice pour le collège, suite à une demande récurrente de cet article.

L'étude est en ligne sur les sites internet de l'UDAF et de l'OPR de La Réunion

IMPORTANT !

N'oubliez pas qu'une rentrée scolaire inclut plusieurs dépenses :

- les fournitures,
- les dépenses vestimentaires,
- une assurance scolaire.

Chaque économie possible n'est donc pas négligeable!

En outre, il existe des aides de l'Etat, du Département et de la Région (allocation rentrée scolaire, bourses, etc...) versées sous conditions de ressources. Alors n'hésitez pas : constituez votre dossier ! Cela ne coûte rien.

Pour en savoir plus

L'Udaf de La Réunion

Tel : 0262 90 29 49

mail : udaf974@free.fr

[f facebook.com/udaf.delareunion](https://www.facebook.com/udaf.delareunion)

Web : <http://udaf974.free.fr>

L'Observatoire des prix et des revenus de La Réunion

<http://observatoire-outr-mer.interieur.gouv.fr/site/Obs.-prix-et-revenus/Travaux-des-Observatoires/La-Reunion>

Les associations de consommateurs de La Réunion

UFC Que Choisir

Tel : 0262 45 24 44

Mail : ufclareunion@wanadoo.fr

Web : www.ufcquechoisir-lareunion.org

UCOR

Tel : 0262 21 35 87

Mail : ucor@wanadoo.fr

ADEIC

Tel : 0692 77 08 19

Mail : adeic974@orange.fr

Liens utiles

Préfecture :

<http://www.reunion.pref.gouv.fr/>

Ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/>

DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>